



Wittelsheim le 18 novembre 2021

Objet : PLF 2022, amendement MDPA ex Stocamine

Madame la sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le collectif Destocamine sollicite votre attention sur le dossier MDPA (ex Stocamine) et les déchets dangereux stockés actuellement sous nos pieds dans le fond de la mine à Wittelsheim. Depuis 2002 nous militons pour le déstockage des 44000 tonnes de déchets industriels dangereux de classe 0 et classe 1, dont 2000 tonnes ont été déstockées entre 2014 et 2016.

La cour administrative d'appel de Nancy, dans son arrêt du 15 octobre 2021, annule l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017, par lequel le préfet du Haut-Rhin a prolongé pour une durée illimitée, l'autorisation délivrée à la société MDPA de stockage souterrain en couches géologiques profondes sur le site de Stocamine à Wittelsheim.

Les avocats des collectivités et associations (CeA, Grand Est, Alsace Nature et CLCV) ont mis en avant tous les arguments que nous avançons depuis des décennies : pollution annoncée de la nappe phréatique, négligence de l'information des citoyens du bassin rhénan, faiblesse de l'évaluation de l'écotoxicité des produits chimiques présents, arguments déjà exposé par un rapport parlementaire présenté à la commission environnement en septembre 2018.

Nous apprenons qu'après le vote à l'assemblée nationale le 12 novembre, le Projet de Loi Finance 2022 sera présenté au Sénat le 23 novembre. Dans son amendement No II-3508, article additionnel à insérer après l'article 39, le gouvernement propose que « la garantie de l'Etat peut être accordée à la société MDPA jusqu'au 1^{er} janvier 2030, dans la limite de 160 millions d'euros » pour le coût des travaux et la surveillance nécessaires à la sécurité du stockage.

En point IV de cet article additionnel, il est demandé « dérogation au code de l'environnement », ce qui n'est pas acceptable puisque l'arrêt de la CAA de Nancy du 15 octobre 2021 abrogeait l'autorisation de stockage pour une durée illimitée.

Collectif DESTOCAMINE, constitué d'associations et d'organisations suivantes : ACCES, AC Lang, Alsace Nature, BUND, CLCV, Collectif Citoyen Guebwiller, GAIA, Thur Ecologie Transport, CFDT, CFTC, CGT. Eau en Danger, Alternatiba Soultz,

collectif.destocamine@gmail.com,

En votre qualité de sénatrice et de sénateur, nous vous demandons de plaider en faveur d'un rejet de cet amendement en l'état. Nous demandons que cette somme soit utilisée pour le déstockage.

De l'avis de tous les experts, la nappe phréatique du Rhin, la plus grande d'Europe, sera inéluctablement polluée à plus ou moins longue échéance.

Rappelons que le BRGM, dans son étude de 2018, présentée à la Commission de Suivi de Site le 21 janvier 2019, nous démontrait la possibilité de tout déstocker moyennant la mise en place d'outils plus adaptés, à condition de faire vite !

Conformément à la promesse initiale de réversibilité, inscrite dans l'arrêté préfectoral du 3 février 1997, nous demandons le déstockage des 42000 tonnes de déchets avant la fermeture du site.

Le collectif des associations et syndicats continuera à se battre pour préserver la qualité de notre eau, un bien commun indispensable à la vie.

Il est à noter que cet amendement, voté le jour de la clôture de la COP26, ne correspond en rien aux ambitions affichées par notre gouvernement en matière de préservation de l'environnement.

Dans l'espoir d'avoir pu attirer votre attention sur cette situation dramatique qui mérite une solution plus conforme aux attentes des citoyens et leurs élus, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre haute considération.

Le Collectif Destocamine